



RCS : DIJON

Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1966 B 00099

Numéro SIREN : 016 650 996

Nom ou dénomination : CYCLES LAPIERRE

Ce dépôt a été enregistré le 14/11/2016 sous le numéro de dépôt 7115

CYCLES LAPIERRE

Société par actions simplifiée au capital de 310 000 €
Siège social : Rue Edmond Voisenet - 21000- DIJON
016 650 996 RCS DIJON

--oOo--

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon

le 1.4..NOV.. 2016
sous le n° A 7115

L'an deux mil seize,
Le 12 octobre,
A 14 heures,

• **LA SOCIÉTÉ ACCELL SUISSE AG,**

SA au capital de 50 000 Francs Suisse, dont le siège social est Industriestrasse 21 - ALPNACH DORF - 6055 (Suisse), immatriculée au Registre du Commerce du canton d'Obwald sous le numéro CH-100.3.007.591-1, représentée par Monsieur René TAKENS, agissant en qualité de Président,

ASSOCIÉE UNIQUE DE LA SOCIÉTÉ CYCLES LAPIERRE,

En présence de Monsieur Gilles LAPIERRE, Président non associé de la Société,

Le cabinet DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué en date du 27 septembre 2016, est absent et excusé.

A pris la décision suivante relative

- **Nomination d'un second Commissaire aux Comptes titulaire et d'un second Commissaire aux Comptes suppléant ;**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer:

- **KPMG S.A** – Tour EQHO – 2, Avenue Gambetta – CS 60055 – 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX, en qualité de commissaire aux comptes titulaire.
- **SALUSTRO REYDEL** - Tour EQHO – 2, Avenue Gambetta – CS 60055 – 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les commissaires aux comptes ci-dessus nommés ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et le Président.

POUR LA SOCIETE ACCELL SUISSE AG

Monsieur René TAKENS



M. GILLES LAPIERRE

Président



